Marche à suivre

REVENU QUÉBEC

RR-65
2012-02
E

Effacer

Demande de décision concernant la détermination du statut de salarié ou de travailleur autonome

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui demande qu'une décision soit rendue concernant le statut de salarié ou de travailleur autonome, en vertu de l'article 44 de la Loi sur l'assurance parentale ou en vertu de l'article 65 de la Loi sur le régime de rentes du Québec. La décision rendue vaudra pour l'une et l'autre des lois précitées. Cette décision permet de déterminer, pour l'année visée, si les cotisations doivent être versées, selon le cas, **soit** à titre d'employeur et de salarié, **soit** à titre de travailleur autonome.

Vous pouvez remplir ce formulaire en tant que **principal** ou en tant que **travailleur**. Ces deux termes désignent respectivement l'employeur et le salarié, si tel est leur statut. La Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur l'assurance parentale prévoient que le travailleur doit être avisé de la demande faite par le principal et que le principal doit être avisé de la demande faite par le travailleur. Revenu Québec accepte les demandes de décision seulement quand il y a désaccord entre le principal et le travailleur concernant le statut de ce dernier.

Si vous remplissez la demande comme principal, vous pouvez le faire pour plusieurs travailleurs de même catégorie d'emploi, c'est-à-dire pour des travailleurs qui effectuent le même genre de travail, dans les mêmes conditions. Dans un tel cas, joignez une liste des travailleurs et fournissez, pour chacun, ses nom, adresse, numéro d'assurance sociale et numéro de téléphone.

Si les travailleurs n'appartiennent pas à la même catégorie d'emploi, remplissez une demande distincte pour chaque catégorie.

Si Revenu Québec a déjà avisé les parties par écrit d'une décision concernant la détermination du statut de salarié ou de travailleur autonome en vertu de la Loi sur l'assurance parentale ou de la Loi sur le régime de rentes du Québec, vous devez annexer une copie de cette lettre en précisant les éléments nouveaux susceptibles de faire changer la décision.

Vous devez également remplir et joindre à cette demande le formulaire *Questionnaire pour la détermination du statut de salarié ou de travailleur autonome* (RR-65.A).

Transmettez votre demande par courrier recommandé au plus tard le 30 avril suivant l'année pour laquelle la demande est faite. Adressez-la à Revenu Québec, 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5.

Année visée _____

Renseignements sur l'identité

Nom de famille et prénom du principal	Numéro d'identification
Adresse postale	
Code postal	Ind. rég. Téléphone

Nom de famille et prénom du travailleur	Numéro d'assurance sociale
Adresse postale	
Code postal	Ind. rég. Téléphone

Suite

Généralités

Situation du demandeur : ☐ principal ☐ travailleur

Y a-t-il désaccord entre le principal et le travailleur concernant le statut de ce dernier ? ☐ Oui ☐ Non

Exposez les faits (joignez une annexe si l'espace est insuffisant).

Signature

Je déclare que les renseignements fournis sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Nom du signataire	Signature	Date	Fonction ou titre